

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

20 août 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 août 2018, à 20 h, à laquelle étaient présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Alexandra Fortier-Demers, conseillère

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller

Était absent : M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Étaient également présents à ladite assemblée : M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie ainsi que M. Daniel Grenier, directeur général adjoint de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

184-08-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal du 16 juillet 2018;
 - 5.2 Procès-verbal du 19 juillet 2018.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de juillet 2018;
 - 6.2 Mouvement de personnel – Poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e);
 - 6.3 Évaluation du passif environnemental;
 - 6.4 Libération du fonds de garantie 2013;
 - 6.5 Carte de crédit de la Ville – Désactivation et émission;
 - 6.6 Demande de permis d'alcool de la Galerie du Rift;
 - 6.7 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate – Septembre.
7. Sécurité publique
8. Transport :
 - 8.1 Appel d'offres pour la vente d'un tracteur à gazon et d'une chenillette à trottoir.

9. Hygiène du milieu :
 - 9.1 Dépôt des appareils électroniques.
10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Approbation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie;
 - 10.2 Regroupement des offices municipaux d'habitation – Nomination d'un membre au comité provisoire.
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Demande de réduction des coûts de location de la glace de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron pour un séminaire en patinage artistique;
 - 12.2 Pont de bois au quai public.
13. Divers
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

185-08-18

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 2018

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-08-18

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

187-08-18

Approbation des comptes du mois de juillet 2018

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de juillet 2018, s'élevant à 456 731,10 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 92 819,82 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2018 s'élevant à 103 165,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-08-18

Mouvement de personnel – Poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)

CONSIDÉRANT le départ du directeur général adjoint M. Daniel Grenier, annoncé pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour le poste de directeur(e) général(e) adjoint(e) a été publiée en juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour ce poste, le comité des ressources humaines a pris connaissance des candidatures, en a fait l'analyse et désire faire une recommandation aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande la candidature de Mme Karine Demers;

CONSIDÉRANT QUE Mme Demers agira à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE Mme Demers sera désignée comme signataire des chèques et des effets bancaires;

CONSIDÉRANT QUE Mme Demers sera la personne responsable désignée pour les comptes gouvernementaux et autres;

CONSIDÉRANT QUE Mme Demers fera son entrée le 4 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la candidature de Mme Karine Demers au poste de directrice générale adjointe selon les termes de la convention des cadres (échelon 2).

DE NOMMER Mme Karine Demers comme secrétaire-trésorière adjointe et greffière adjointe pour la Ville de Ville-Marie.

DE NOMMER Mme Karine Demers personne responsable désignée pour les comptes gouvernementaux et autres.

DE NOMMER Mme Karine Demers comme signataire des chèques et des effets bancaires sur le compte Desjardins de la Ville de Ville-Marie.

DE RETIRER M. Daniel Grenier comme signataire des chèques et des effets bancaires sur le compte Desjardins de la Ville de Ville-Marie à compter du 8 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-08-18

Évaluation du passif environnemental

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent appliquer les nouvelles normes comptables du chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE les critères de constatation du passif au titre des sites contaminés sont prévus à ce chapitre;

CONSIDÉRANT QUE des avantages économiques futurs peuvent devoir être abandonnés;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des critères de constatation du passif exige l'exercice du jugement professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable n'exige pas de procéder à des études de caractérisation des terrains;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, M. Daniel Grenier, a procédé à l'évaluation du passif environnemental basée sur l'analyse des sites et terrains propriétés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse permet de constater que la Ville agit dans le respect des normes environnementales;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette analyse, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser un passif environnemental et qu'aucune perte financière n'est prévue pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné le rapport d'évaluation tel que déposé par le directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le rapport est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Libération du fonds de garantie 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro QMP-2069 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Ville-Marie y a investi une quote-part de 10 791 \$ représentant 4,32 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. Libération des fonds

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie demande que le reliquat de 10 799,51 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous les faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord québécois dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191-08-18

Carte de crédit de la Ville – Désactivation et émission

CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit de l'ancien maire au nom de la Ville est demeurée active malgré l'élection d'un nouveau maire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit à l'occasion utiliser sa carte de crédit personnelle pour effectuer des achats au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que le directeur général puisse utiliser une carte de crédit au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une limite de crédit de 5 000 \$ est suffisante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETIRER la carte de crédit de l'ancien maire, M. Bernard Flebus, au nom de la Ville.

DE DEMANDER l'émission d'une nouvelle carte de crédit pour le directeur général au nom de la Ville avec une limite de crédit de 5 000 \$.

D'INSCRIRE comme gestionnaire additionnel du compte Mme Rollande Lacroix, technicienne comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-08-18

Demande de permis d'alcool de la Galerie du Rift

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les permis d'alcool* (L.R.Q., c.P-9.1) prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux doit aviser la municipalité des demandes qu'elle a reçues lorsque ces demandes concernent des établissements situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Augustin-Chénier inc. – la Galerie du Rift située au 42, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, a déposé une demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande consiste à opérer un bar;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux rappelle à la Ville de Ville-Marie qu'elle peut s'opposer à une demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication, que cette opposition doit être écrite, motivée, sous affirmation solennelle et transmise à la Régie ainsi qu'au demandeur du permis d'alcool par tout moyen permettant d'établir son expédition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas s'opposer à la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS S'OPPOSER à cette demande de permis d'alcool.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

193-08-18

Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate – Septembre

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est le cancer le plus répandu chez les Canadiens;

CONSIDÉRANT QU'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cancer de la prostate au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QUE onze Canadiens environ meurent du cancer de la prostate tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100 % s'il est détecté d'une manière précoce;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie appuie Cancer de la prostate Canada et toutes les personnes qui œuvrent à la sensibilisation au cancer de la prostate;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER le mois de septembre comme étant le « Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate dans la Ville de Ville-Marie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

TRANSPORT

194-08-18

Appel d'offres pour la vente d'un tracteur à gazon et d'une chenillette à trottoir

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé récemment à l'acquisition d'un nouvel équipement pour le déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre par appel d'offres la chenillette SW-48 DA 1988;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que le prix minimal pour la vente de la chenillette soit de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aussi vendre par appel d'offres le tracteur à gazon CM274 1994;

CONSIDÉRANT QU'aucun prix de vente minimum n'est exigé pour le tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT QU'il y aura parution des appels d'offres dans les journaux, sur le site Web de la Ville et sur la page Facebook de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la vente, par appels d'offres publics, de la chenillette à trottoir et du tracteur à gazon selon les conditions indiquées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt des appareils électroniques

Point retiré.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

195-08-18

Approbation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie a présenté le 17 juillet 2018 un rapport d'approbation – Budget 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné le rapport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit augmenter sa participation financière de 1 350 \$ pour 2018, et ce, pour le programme HLM seulement;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière, la Ville doit approuver le budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-08-18

Regroupement des offices municipaux d'habitation – Nomination d'un membre au comité provisoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie, par sa résolution 174-07-18, a recommandé favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno-de-Guigues, de l'Office municipal d'habitation de Lorrainville et de l'Office municipal d'habitation de Ville-Marie suivant les conditions du projet d'entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'un comité de transition a déjà été formé l'an dernier pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un comité provisoire doit maintenant être formé et que le conseil doit mandater une personne afin de représenter la Ville à ce comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER Mme Alexandra Fortier-Demers représentante de la Ville au sein du comité provisoire dans le projet de regroupement des offices municipaux d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

LOISIRS ET CULTURE

197-08-18

Demande de réduction des coûts de location de la glace de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron pour un séminaire en patinage artistique

M. Michel Roy, maire, mentionne son intérêt sur le sujet et quitte la salle.

CONSIDÉRANT la demande de Mme Chloé Roy, entraîneuse pour Les Tourbillons de Ville-Marie et organisatrice d'un séminaire en patinage artistique qui se tiendra du 24 août au 26 août 2018 à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande se traduit par une diminution des coûts quant à la location de la glace de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron pour ce séminaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisatrice compte offrir comme visibilité de mettre le logo de la Ville sur la table qui servira à accueillir les participants et d'inscrire un mot de remerciements à l'endroit de la Ville sur la page Facebook des Tourbillons de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un tarif préférentiel est déjà offert aux organisations;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de maintenir le tarif actuel afin de respecter le règlement de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est important de demeurer juste et équitable envers toutes les organisations et de ne pas créer de précédent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Roy, maire, réintègre la salle.

Pont de bois au quai public

Point retiré.

DIVERS

Motion de félicitations – Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien

L'étonnante Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien s'est tenue les 17, 18 et 19 août dernier. Cette 17^e édition a connu un vif succès.

La Ville de Ville-Marie a, encore une fois, profité de l'engouement suscité par la population et les nombreux visiteurs.

Oui, une étonnante Foire Gourmande qui démontre bien que l'implication d'une équipe performante et coordonnée permet d'offrir une foire agroalimentaire de grande qualité.

Les membres du conseil désirent féliciter Mme Line Descôteaux, présidente, son conseil d'administration ainsi que toute l'équipe organisationnelle pour avoir fait de la Foire Gourmande 2018 un événement de promotion majeur pour l'industrie agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

LEVÉE DE LA SÉANCE

198-08-18

Levée de la séance

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.